

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

**COMMUNE DE  
BETTELAINVILLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 SEPTEMBRE 2026**

CONSEILLERS ELUS 15  
CONSEILLERS EN FONCTION 15  
CONSEILLERS PRESENTS 14  
CONSEILLERS VOTANTS 15

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

Présents : Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jocelyne TASSETTI, Jean-Marc COUTURIER, Joël SABATIER, Joëlle VALENTIN, Laurent GILLES, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Régis GRASSE, Vénéranda DIDOT, Julie MULLER, Anthony DA SILVA, Emilien KEMPF.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme Sarah RAVELONARY

Procuration de : Mme Sarah RAVELONARY pour Mme Jocelyne TASSETTI.

Secrétaire de séance : Mme Amandine LORANG

Date de la convocation : 4 septembre 2026

**DCM26\_9\_9\_6 : ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE CADASTREE SECTION 17,  
PARCELLE N°129**

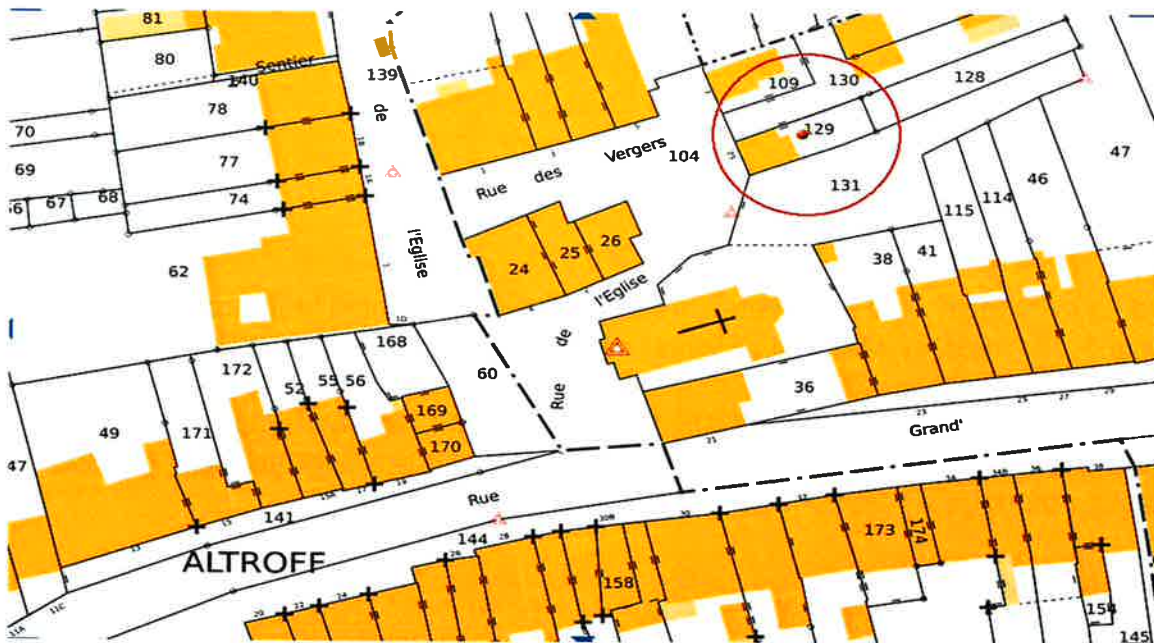
*Monsieur le Maire précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la convocation adressée aux membres du Conseil Municipal concernant la référence cadastrale de la parcelle. La référence cadastrale indiquée « section 17 Parcelle n° 128 » doit être lue « section 17 Parcelle n° 129 ».*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 1er août 2025, l'assemblée délibérante a adopté à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée *section 17, parcelle n°128*, d'une superficie de 245 m<sup>2</sup>.

Il propose désormais d'acquérir la parcelle cadastrée *section 17, parcelle n°129*, d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>, comportant un garage, pour un montant de 35 835,00 €.

Ces parcelles sont issues du découpage de la parcelle référencée Section 17 parcelle N° 32 d'une surface d'environ 265 m<sup>2</sup>. Suite à l'arpentage effectué par le cabinet de géomètre HELSTROFFER, les nouvelles références cadastrales, après découpage desdits terrains sont comme suit :

- ❖ Section 17, parcelle n°128 – 245 m<sup>2</sup>
- ❖ Section 17, parcelle n°129 – 162 m<sup>2</sup>



Source : cadastre.gouv.fr

Le Conseil Municipal,  
Après délibération, à l'unanimité, DECIDE,

- D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée section 17, parcelle N°129, comprenant un garage au prix 35 835,00 €,
- D'AUTORISER un Adjoint à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de cette parcelle et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Bettelainville, le 11 septembre 2026.

La secrétaire de séance,  
Amandine LORANG.

Le Maire,  
Bernard DIOU.

